

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Revue Militaire Suisse |
| Herausgeber: | Association de la Revue Militaire Suisse |
| Band: | 99 (1954) |
| Heft: | 3 |
| Artikel: | Comment une armée moderne trouve les officiers dont elle a besoin |
| Autor: | Reynolds, Michael |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-342574 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'un Suisse domicilié à l'étranger, à la chancellerie d'Etat de son canton d'origine. Cette autorité veillera alors à ce que la publication du testament ait lieu par les soins de l'autorité judiciaire compétente.

La jurisprudence du Tribunal fédéral concernant la validité du testament oral est très sévère. Il est donc indiqué que les militaires en service ne se fient pas à la faculté de faire, en cas de nécessité, un testament oral. Il est de beaucoup préférable qu'ils profitent de leurs congés ou autres moments de loisir pour se rendre chez un notaire ou pour écrire eux-mêmes, à tête reposée, un testament olographe. Dans ce dernier cas ils trouveront toujours des supérieurs, ou même des camarades, ayant des notions de droit et pouvant les renseigner au sujet de la validité du testament.

D^r E. STEINER

Chronique anglaise

Comment une armée moderne trouve les officiers dont elle a besoin

La valeur de combat de toute armée dépend, par-dessus tout, de la qualité de ceux qui la commandent : les officiers. Le maréchal Sir William Slim qui, jusqu'à ces derniers temps, était à la tête de l'Armée anglaise, avait coutume de dire : « Il n'y a ni bons ni mauvais régiments : il n'y a que de bons ou de mauvais officiers. »

Depuis la fin de la dernière guerre, la structure de l'Armée anglaise a subi des modifications très importantes. L'ancienne armée de carrière a cédé la place à une armée active beaucoup plus nombreuse, composée pour moitié environ d'appelés parmi lesquels on choisit maintenant le complément d'officiers dont ont besoin les effectifs plus nombreux. Il y a, en outre, une grande quantité d'officiers ayant contracté des engagements à court terme, de deux ans et plus ; on a pris récemment des dispositions pour permettre à certains d'entre eux de continuer leur service jusqu'à l'âge de la retraite.

Quant aux officiers de carrière — qui fournissent le véritable noyau de la profession — on les choisit dans un secteur beaucoup plus vaste qu'autrefois. On a relevé les soldes et les indemnités et les officiers ne sont plus obligés de posséder des ressources personnelles. Il est vrai que beaucoup d'entre eux sortent encore des grandes écoles secondaires, mais l'Armée reçoit volontiers, et elle fait même son possible pour encourager les candidats venant des écoles secondaires moins importantes. Il est bon de se rappeler que le maréchal Slim, lui-même, venait d'une « grammar school » ; le chef d'Etat-Major impérial, le général Sir John Harding, également. En fait, l'Armée anglaise n'a jamais eu un corps d'officiers très fermé. Aujourd'hui, on nomme des officiers sans s'inquiéter de leur situation financière ou sociale.

Cependant, le niveau n'a nullement été abaissé en ce qui concerne le caractère et l'intelligence. Au contraire, du fait de sa complexité croissante et de la mécanisation toujours plus grande de son matériel, l'Armée a dû relever le niveau des capacités exigées. Le niveau moyen de recrutement des officiers de carrière est plus élevé qu'avant la guerre. L'Armée ne peut plus utiliser les « cancres » et elle se protège contre eux par l'examen d'entrée et par le Conseil des officiers de carrière — ce dernier étant une innovation d'après-guerre.

Certains officiers de carrière reçoivent leur commission dans les universités ; mais la plupart passent par l'Ecole d'officiers de Sandhurst, aux confins du Berkshire et du Surrey. Il existe deux moyens d'entrée principaux : l'école et le rang. Le candidat sortant de l'école commence, vers l'âge de 18 ans, par passer l'examen d'entrée devant la Commission d'administration, ce qui est une épreuve purement académique. S'il réussit, il va devant une Commission des officiers de carrière, composée d'officiers supérieurs et présidée par un général de division. La tâche de cette Commission consiste à se rendre compte du caractère et des aptitudes générales du jeune homme, et en particulier de ses qualités latentes ou positives de conducteur d'hommes. Le tout — y compris la visite médicale, les épreuves orales et écrites, les problèmes de groupe intérieurs et extérieurs — demande trois jours et demi. Le candidat qui réussit commence alors sa carrière militaire dans un dépôt régimentaire où il fait dix semaines de classes — ce qui lui permet de voir comment les choses se passent dans le rang — avant d'entrer à Sandhurst.

L'instruction d'un élève-officier à Sandhurst revient cher. Autrefois, les parents en faisaient les frais ; aujourd'hui, c'est l'Etat qui paie pendant tout le séjour à l'Ecole. Les cours durent 18 mois ; ils sont faits de manière à donner une instruction générale à tendance militaire. A la sortie, l'élève reçoit sa commission d'officier et, au bout

d'une autre période d'instruction spécialisée, il est nommé à une unité.

Nous avons parlé de l'officier de complément. Il est considéré comme pouvant faire un officier dès le début de son service militaire ; pendant son service, il comparaît devant une Commission militaire de sélection analogue au Conseil des officiers de carrière. S'il est reçu, on l'envoie à une école d'élèves-officiers et lorsqu'il a suivi les cours avec succès il reçoit une commission d'officier de complément. Quand il a terminé son service militaire, il passe dans la Réserve comme officier pour une nouvelle période de service non permanent. Il peut cependant, pendant qu'il est encore à l'Ecole des élèves-officiers, décider d'entrer définitivement dans l'Armée et demander une commission d'officier de carrière. Dans ce cas, il passe devant un Conseil des officiers de carrière et, s'il réussit, on l'envoie à Sandhurst. Les jeunes gens servant dans le rang et ayant contracté un engagement peuvent aussi être envoyés à Sandhurst.

L'Armée anglaise d'aujourd'hui trouve autant d'officiers de carrière qu'avant la guerre ; elle en trouve même davantage et ils sont tous d'excellente qualité. Il existe toutefois des insuffisances de recrutement, particulièrement dans les armes savantes — génie, communications, etc. On prend deux mesures spéciales pour remédier à cette situation. L'une permet aux jeunes gens ayant passé à l'Université de Londres des examens de sciences mécaniques ou générales ou en ayant été exemptés, d'obtenir une commission dans une arme savante directement par l'intermédiaire du service militaire obligatoire et de suivre ensuite des cours au Collège militaire royal des sciences de Shrivenham, dans le Berkshire. Ce système est parallèle à l'admission à Sandhurst. Le premier lot de candidats est actuellement dans l'Armée depuis neuf mois environ et est entré à Shrivenham en septembre 1953. En même temps, le Ministère de la guerre a ouvert une école à Welbeck Abbey, dans le Nottinghamshire, où l'on préparera des jeunes gens de 16 à 18 ans à devenir officiers de carrière dans les armes savantes en passant par Sandhurst. L'école se nomme Collège Welbeck ; elle est administrée comme une école civile d'internat, avec un comité de directeurs et un personnel civil.

Welbeck est surtout destiné aux jeunes gens qui, autrement, quitteraient complètement l'école à 16 ans. La plupart des candidats à la profession d'officier de carrière sont venus jusqu'ici des grandes écoles secondaires, dont le plus grand nombre se trouve dans le sud de l'Angleterre. Ce dont l'Armée a besoin, c'est davantage de candidats venant des écoles secondaires, surtout de celles du nord de l'Angleterre et de celles d'Ecosse. La nouvelle école de Welbeck essaie de mettre à contribution ces dernières sources. On a reçu deux cents demandes et le premier lot de 50 jeunes gens s'est rendu

au Collège en automne 1953. On a l'intention d'augmenter le nombre d'élèves par la suite.

Le Ministère de la Guerre stimule le recrutement des officiers par d'autres moyens encore, particulièrement en encourageant les bataillons scolaires et en leur donnant l'occasion — au camp et ailleurs — d'entrevoir les aspects les plus attrayants de l'Armée. On prend soin d'éveiller l'intérêt des maîtres et des parents et de les convaincre que l'Armée moderne offre une carrière satisfaisante au meilleur type de jeunes gens que le pays est capable de produire.

MICHAEL REYNOLDS.

INFORMATIONS

Le colonel commandant de corps H. Frick a pris sa retraite



Le 31 décembre 1953, le colonel commandant de corps Frick a quitté l'armée. Les dates marquantes de sa carrière militaire furent : 1931, chef de section à l'état-major général ; 1938, sous-chef d'état-major Front ; 1940, commandant de la 7^e division ; 1945, chef de l'instruction de l'armée. C'est dans cette haute charge que le colonel commandant de corps Frick obtint les résultats qui font que notre armée est aujourd'hui dotée d'une *Conduite des Troupes*, non seulement par le règlement qui fait honneur à l'écrivain militaire, mais par une instruction suivie et poussée de tous les cadres.

L'après-guerre est toujours une période de transformations. Les enseignements des dernières campagnes constituent souvent